




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-572**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194598-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE - OPÉRATION D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR DES GROUPES SCOLAIRES PONT DE L'ARC ET PAYOT - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) : MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL PACA

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE - OPÉRATION D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR DES GROUPES SCOLAIRES PONT DE L'ARC ET PAYOT - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) : MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL PACA- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Fin 2015, la Région a lancé une grande politique d'aménagement et de promotion de tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette nouvelle ambition a permis de renforcer l'attractivité en menant un aménagement du territoire régional harmonieux, équilibré et solidaire.

Ainsi, la Région a réarticulé sa politique d'aménagement du territoire autour d'outils tels que le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) qui s'adresse à toutes les communes régionales et les accompagnent dans le financement de leurs projets de rayonnement communal.

Afin d'améliorer le cadre de vie et le développement local, la vocation du FRAT est de regrouper et mettre en cohérence les soutiens que la Région accorde aux investissements en maîtrise d'ouvrage communale dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'équipement : aménagements d'espaces communaux, création ou réhabilitation d'équipements socio-culturels, touristiques ou sportifs...

Le taux d'intervention s'élève 30% maximum du montant HT du projet avec un plafond de subvention fixé à 200 000 €.

Afin de répondre plus efficacement et en proximité aux besoins actuels et à venir des administrés du territoire, la Ville d'Aix-en-Provence est engagée dans des opérations d'envergure de rénovation d'équipements publics et notamment les établissements scolaires de la Ville.

Dans le cadre de cette programmation pluriannuelle de rénovation thermique et énergétique de ces bâtiments, sont prévues des opérations d'isolation thermique par l'extérieur de deux groupes scolaires, à savoir celui du Pont de l'Arc et celui de Payot. La première phase de ces travaux, programmée à l'été 2021, traitera la façade sud de l'école élémentaire du Pont de l'Arc par l'installation d'une structure métallique végétalisée.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 800 000 € TTC soit 666 667 € HT.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

COUT HT DE L'OPERATION	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (FRAT)	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
666 667 €	200 000 €	466 667 €
<i>Taux de participation</i>	30%	70%

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région PACA un financement pour l'opération d'isolation thermique par l'extérieur des groupes scolaires Pont de l'Arc et Payot à hauteur du taux d'intervention défini dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) soit 200 000 € pour un coût des dépenses estimées à 666 667 € HT
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Sud et tout document afférent à ce dossier
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2021-572 - FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE - OPÉRATION D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR DES GROUPES SCOLAIRES PONT DE L'ARC ET PAYOT - FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) : MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL PACA-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

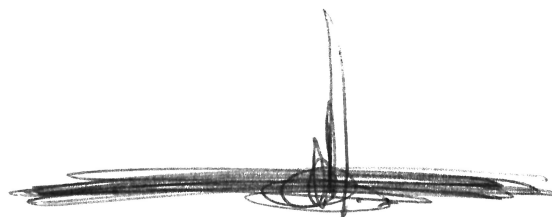
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/05/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»